



Regard

Regard sur **GRENAY**

Votre Bulletin d'informations municipales

EDITO

N° 355 - OCTOBRE 2010

22 INCENDIES, 4 ARRESTATIONS, 2 EMPRISONNEMENTS !

Les incendies qui ont détruit 18 véhicules, une armoire électrique et les câbles d'un transformateur de notre ville, tout comme le procès de trois jeunes Grenaysiens reconnus coupables de tout ou partie de ces actes méritaient bien un numéro spécial de Regard afin de faire le point sur tout ce qui s'est passé.

Je ne parlerai pas du quatrième jeune, car il est mineur et sera jugé bientôt par le juge pour enfant pour ce qu'il a fait. Mais il doit aussi être protégé comme le prévoit la loi, même si je sais que beaucoup de Grenaysiens connaissent son nom, je ne le nommerai pas.

Tout d'abord les faits. Alexis G. a reconnu 22 chefs d'accusation ; Steven D. en a reconnu 19 et Bernard D. en a reconnu 2 (*). Une quinzaine de voitures, trois camionnettes, une benne municipale, une armoire électrique et des câbles d'un transformateur, le bilan est considérable.

Les premiers véhicules ont été incendiés dans la nuit du 31 juillet au 1^{er} août, puis l'armoire électrique et les câbles dans la nuit du 30 au 31 août, puis deux véhicules la nuit suivante puis le cycle infernal se répétant les deux ou trois nuits jusqu'à celle du 20

au 21 septembre pendant laquelle Alexis et Steven ont mis le feu à une dernière voiture et ont été appréhendés en procédure de flagrant délit par la BAC.

Il est probable que d'autres sinistres ont pu être commis, comme des feux de poubelles par exemple, mais la police n'a enquêté que sur les dépôts de plainte dont elle disposait. C'est pourquoi je conseille à toutes les victimes de dégradation d'aller porter plainte afin que les services de la police nationale puissent faire leur travail complètement.

Face à de tels actes, il est particulièrement difficile d'agir. Dès le 1^{er} septembre, j'ai demandé au commandant Mullet du commissariat de Liévin de renforcer les patrouilles sur la ville, en ciblant particulièrement la zone entre la place d'Artois et la coulée verte car il m'avait été signalé que des jeunes s'y alcoolisaient jusque tard dans la nuit. J'ai demandé aussi, aux services techniques de la ville, de nettoyer au plus vite les traces des incendies.

Le 31 août, dès 9h, j'ai appelé ERDF car les travaux de remise en fonction de l'électricité à la cité 5 n'avaient pas encore commencé. ERDF m'a précisé qu'aucune personne ayant un besoin vital



Incendie d'une voiture cité 11. Le feu s'est propagé au garage, ce qui a détruit le deuxième véhicule qui était à l'intérieur.

d'électricité n'était recensée sur ce secteur. J'ai obtenu la confirmation du CCAS. A 14h, le courant était rétabli mais j'ai reçu le courrier d'un habitant m'indiquant que ce jour-là il veillait son épouse décédée et qu'il avait dû organiser les obsèques sans électricité. Inutile d'insister sur le ressenti et la tristesse de cet homme et sur le souvenir qu'il gardera de ce dernier jour. Les auteurs de ces incendies n'ont pas mesuré les dangers qu'ils faisaient courir à la population.

Le 8 septembre, après la troisième nuit d'incendie de voitures, j'ai fait appel aux services d'une société de surveillance dirigée par Monsieur Loquette afin qu'une

surveillance soit organisée entre minuit et 5 heures du matin, puisque les incendies avaient lieu entre 2h et 4h 30. La mission était simple : patrouiller dans la ville et signaler à la police nationale tout ce qui pouvait paraître suspect et en rapport avec les incendies.

Mon objectif était triple : aider la police nationale dans ses recherches, rassurer la population de ces cités qui était logiquement gagnée par la peur et la psychose et enfin éviter que des habitants décident de patrouiller eux-mêmes la nuit avec tous les risques que cela comporte.

(suite page 2)

Après concertation avec la police nationale, le commissaire divisionnaire de Lens et le commandant de Liévin, ainsi qu'avec la société de surveillance, j'ai décidé de ne pas communiquer sur ces événements. Certains ont pu s'interroger sur ce silence. **Ébruiter l'affaire avait deux inconvénients.** Le risque que les incendiaires arrêtent pour un temps, puis reprennent plus tard, **la psychose aurait alors duré très longtemps.** Le risque de contagion, car en cas d'incendies répétés, il y a toujours des petits malins qui sont tentés « d'imiter ».

La nuit du 18 au 19 a été marquée par trois mises à feu qui ont brûlé quatre véhicules. Je me suis rendu rue St Pierre à 2h30, à 4h et rue de la Nouvelle Calédonie à 6h30. **La présence répétée d'Alexis et de Steven, leur attitude, leurs questions et leurs réflexions** ont donné le sentiment qu'il y avait anguille sous roche et des signalements ont été faits au commissariat de Liévin par ceux qui étaient présents sur les lieux des incendies, à savoir les vigiles employés cette nuit-là et les jeunes amateurs de tuning qui avaient tourné dans la ville toute la nuit. **Le surlendemain Alexis et Steven étaient appréhendés en flagrant délit.**



Benne municipale brûlée.

Interrogés au commissariat de Lens le mardi et le mercredi, ils ont très vite reconnu les faits et indiqué le nom de leurs complices, le mineur et Bernard D. Ils ont été présentés au procureur de la République le jeudi matin et aux juges du tribunal de Béthune le jeudi après midi où **ils ont accepté d'être jugés selon la procédure de comparution immédiate.**

Lors du procès toutes les victimes, sauf deux, se sont portées partie civile et demandées des dommages et intérêts. Le procès a duré un peu plus d'une heure et demie et n'a pas permis de très bien comprendre leurs motivations. **L'adrénaline expliquerait ces gestes.** Adrénaline de mettre le feu et de voir brûler, adrénaline d'appeler les pompiers, adrénaline de prévenir, d'aider les victimes et de voir leurs réactions, adrénaline de déjouer la surveillance de la police, des vigiles et des habitants, adrénaline de raconter des histoires

sur les auteurs de ces incendies ... **adrénaline de ne pas être pris !**

Ce qui est sûr, c'est que l'histoire de l'article dans le Regard d'août est un faux prétexte. Lorsque j'ai parlé à Alexis le dimanche 19 à 2h30 du matin, il m'a dit devant tous ceux qui étaient présents : « **Monsieur le Maire c'est à cause de votre article dans Regard, ceux de la cité 40 ils l'ont mal pris alors ils viennent se venger chez nous et brûler les voitures !** » Face aux policiers, l'histoire avait changé et c'était Alexis et Steven qui s'étaient sentis humiliés parce que j'aurais traité les jeunes de Grenay de fainéants.

Il est évident que pour chacune de ces versions il s'agit de faire porter la responsabilité de leurs actes à d'autres et que cet article n'a été qu'un bon prétexte. D'autant plus que le 18 septembre, **Alexis était attendu à l'espace Victoria Dehon**, à 150 m de chez lui, pour que je puisse le féliciter et lui remettre son livret de compétence car il a participé aux Jobs d'été et a ainsi travaillé à l'embellissement de la ville début août ! **Les jeunes, je leur fais confiance et c'est pour cela que je suis professeur** et que je continue à travailler tout en assurant mon mandat de maire.

Comme maire, il est de mon devoir de dire, de répéter et d'affirmer que **la ville et ses habitants ne peuvent supporter les dégradations et les destructions** commises par quelques jeunes gens et jeunes filles désœuvrés et que la nuit s'est fait pour dormir, sauf pour ceux qui doivent travailler de nuit.

Alexis et Steven ne sont pas des jeunes marginalisés et abandonnés par leur famille, contrairement à ce qu'ont pu dire leur avocate ou la procureur. **Leurs familles étaient présentes au procès et elles étaient effondrées**, ce que je comprends, car elles ont toujours protégé, peut être même un peu trop, leurs enfants qui avaient ce qu'ils souhaitaient et étaient tous les deux inscrits en formation grâce à la mission locale de Grenay.

Les trois juges ont condamné **au pénal Alexis et Steven à 18 mois de prison dont 4 mois fermes à application immédiate**, deux ans de mise à l'épreuve et obligation de se former ou de travailler. Bernard a lui été condamné à 4 mois avec sursis et 6 mois de mise à l'épreuve et obligation de se former ou de travailler. **Au civil**, les trois juges ont **condamné les auteurs à rembourser les victimes.** Seules quatre victimes avaient eu le temps de réunir les justificatifs de remboursement. Les autres pourront le faire lors de l'audience du tribunal du 3 février à 9h.

4 mois de prison ferme pour les actes commis et l'angoisse de toute une population, les avis sont partagés. Je tiens à préciser qu'Alexis et Steven n'avaient jamais eu à faire



Une armoire d'éclairage public et les câbles d'un transformateur brûlés.

à la justice, ni même à la police jusque là et qu'il est particulièrement rare, pour des jeunes de tout juste 18 ans, d'être condamnés à de la prison ferme la première fois. Le commissaire divisionnaire de Lens m'avait averti qu'il fallait s'attendre plutôt à du sursis.

Par de l'emprisonnement ferme, les juges ont voulu montrer qu'ils prenaient en compte toutes les victimes et la gravité des faits. En limitant à 4 mois, ce qui à 18 ans est déjà beaucoup, les juges ont tenu compte aussi de **l'âge des incendiaires** puisque la peine maximale était de 10 ans d'emprisonnement.

Aujourd'hui, nous avons deux jeunes de Grenay en prison, **cela ne me réjouit pas et je pense à eux, à leurs familles et à leurs proches.** Nous avons aussi des victimes rassurées, qui vont pouvoir dormir de nouveau paisiblement et se reconstruire lentement. Elles savent que ce n'est pas une vengeance ou un problème de voisinage mais **de la malveillance pure et simple.** Nous avons une ville apaisée et soulagée qui devrait retrouver sa quiétude habituelle.

Je tiens à remercier **les services de la police nationale** qui ont déployé des moyens importants pour mener rapidement l'enquête à son terme. Je tiens à remercier **les services de la société de surveillance de Monsieur Loquette** et ses conseils. Je tiens à remercier **les pompiers** qui sont intervenus à chaque fois avec rapidité et professionnalisme. Je tiens à remercier tous ceux qui sont intervenus pour réparer les dégâts (**ERDF, entreprise Poiret, services de dépannage, services techniques municipaux...**). Je tiens à remercier tout particulièrement **les habitants des cités 11 et 5** qui n'ont pas cédé à la panique et qui ont laissé les forces de l'ordre faire leur travail.

*Le Maire,
Christian CHAMPIRÉ
le 26 septembre 2010*

(*) Les noms de famille ne sont pas utiles, car il ne s'agit pas de les stigmatiser.

RÉACTION

«MI, CHI CH'EST COMME CHA J'BRULE MA CARETTE CAR L'MAIRE Y PAIE DES VOITURES !»

Parfois, les réactions des gens sont surprenantes ainsi cette déclaration faite à un maire adjoint qui est tout simplement hallucinante. Petit rappel des faits : début septembre, deux voitures sont incendiées. Une Super 5 de plus de vingt ans et une 106 de presque autant. Deux voitures que les assureurs ne remboursent pas du tout ou presque rien.

Que doit faire une mairie dans ce cas-là ? Laisser une personne qui venait de retrouver un travail, le perdre et retourner au chômage en attendant de lui apporter une aide par le CCAS ou chercher d'autres solutions ?

Notre équipe municipale n'a pas été

élue pour cela mais pour aider concrètement et réellement les Grenaysiennes et les Grenaysiens. C'est pourquoi le CCAS a étudié la situation des personnes qui lui ont demandé de l'aide et il continuera à le faire pour celles qui se présenteront.

Le CCAS regardera les différentes possibilités, si la voiture est remboursée par l'assureur et pour combien, si la famille a besoin d'être aidée ou pas pour acheter un véhicule correspondant à celui qui a été brûlé.

Notre équipe municipale préfère avancer un peu d'argent à une famille pour qu'elle puisse avoir un véhicule et éviter le chômage plutôt que de

gesticuler, parler et au final ne rien faire ! Car il s'agit évidemment de prêts d'argent et non pas de dons et afin que les choses soient bien encadrées, l'avis et les conseils du trésorier payeur de Bully-les-Mines ont été sollicités et obtenus. Ces prêts seront limités dans leur montant et dans le temps.

Je suis désolé, je suis le maire de Grenay et pas le père Noël ! Je n'offre pas de voitures, j'essaie juste d'aider les habitants quand ils rencontrent des difficultés et c'est déjà pas mal, non ?

CC

CONSEIL MUNICIPAL

LE JEUDI 30 SEPTEMBRE À 18H30 EN MAIRIE

Le prochain conseil municipal aura lieu en salle des mariages. La séance est publique. N'hésitez pas à vous y rendre. A l'ordre du jour :

- subvention exceptionnelle en faveur du Secours Populaire Français - « Urgence inondations »,
- subvention exceptionnelle en faveur du Secours Populaire Français - «Urgence Aléas Climatiques»,
- subvention exceptionnelle en faveur des associations LSR et de l'ANCAV-TT,
- subvention en faveur du foyer socio-éducatif du collège Langevin-Wallon,
- recrutement d'agent social de 2^{ème} classe à temps complet,
- modification du temps de travail de deux adjoints techniques de 2^{ème} classe,
- demande d'une subvention au titre des « centres culturels conventionnés »,
- demande de subvention à la CommunAupole de Lens-Liévin,
- demande d'une subvention au titre des « activités et ateliers artistiques » auprès du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais,
- séjour à Glauchau (Allemagne), convention avec l'association "Jeunes dans ma ville",
- droits de place et redevances sur le marché communal d'approvisionnement (et autres manifestations),
- compte-rendu d'activités au



- concedant – cité 11,
- frais de déplacement intra-muros,
- convention tripartite relative à l'aire d'accueil des gens du voyage,
- transfert dans le domaine public communal de voies privées, rue Ansart,
- droit de stationnement d'un camion-pizza,
- Politique de la ville, programmation 2010, actions de fonctionnement.



LE COMITÉ DES SANS-PAPIERS DU NORD ET EL MILOUD JABRI, INVITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CE JEUDI 30 SEPTEMBRE

Les élus du conseil municipal invitent la population à rejoindre la séance du conseil de ce jeudi 30 septembre pour y rencontrer à 19h30 le Comité des Sans-Papiers du Nord (CSP59) et notre filleul El Miloud Jabri.

A cette occasion, les membres du CSP59 mettront à l'honneur l'Amicale du personnel

communal, association marraine, dont les adhérents ont été les premiers signataires de la pétition en faveur de la régularisation de Miloud.

Ce sera aussi le moment pour faire le point ensemble, avec les Grenaysiens, de la situation de Miloud et des actions à mener pour continuer la bataille pour sa régularisation.

SPORT

UN BEAU CADEAU POUR LE CLUB DE BASKET

Au complexe sportif Gabriel-Bigotte, une cérémonie a eu lieu à l'occasion de la remise de nouveaux équipements à l'une des formations du club de basket.

Offert par les responsables de la boulangerie « Aux saveurs d'autrefois », dix maillots et dix shorts ont été remis à l'équipe des moins de 17 ans en présence du président du club Michel Fombelle et du maire Christian Champiré.

Rappelons que l'association qui a fêté ses 20 ans cette année organise ses entraînements à la salle Bigotte le lundi de 18h à 20h30 pour les séniors, le mercredi de 15h30 à 19h pour les benjamins et les moins de 17 ans.

Un nouvel horaire est également prévu le vendredi de 18h à 19h.

Rens. au **03 21 29 75 07**.



DE RONNY



dès 8 ans
théâtre-chanson
CENT VOIX POUR LE DIRE
par le Théâtre de l'Aventure
mardi 5 octobre à 18h30
entrée libre sur réservation

dès 8 ans
projection-animation
CINÉLUDIK
les images animées
mercredi 6 octobre dès 14h30
Grenaysiens : gratuit
extérieurs : 3€



dès 15 ans
projection-débat
CINÉSANDWICH
Gazastrophe, le jour d'après
mercredi 6 octobre dès 19h
entrée libre sur réservation

dès 9 ans
théâtre
UNE CHENILLE DANS LE CŒUR
par la Cie Vies à vies
vendredi 8 octobre à 20h30
T.P. : 6€ ; T.R. : 3€
abonnement : 4 et 2€



chanson
LE LARRON + PRESQUE OUI
dans le cadre du 6^{ème} son
samedi 16 octobre à 17h
T.P. : 15€ ; T.R. : 13€
abonnement-groupe : 10€

Rens. et réservations indispensables

☎ **03 21 45 69 50**



Regard : bulletin municipal de la ville de Grenay - directeur de publication : Christian Champiré, maire - photos, textes, mise en page : mairie de Grenay - impression : imprimerie artésienne, Liévin (62) - 3100 ex - dépôt légal : 4^{ème} trimestre 2010 - publication gratuite.

VOTRE AGENDA



BANQUET - organisé par le club Mercier le dimanche 3 octobre à la salle des Fêtes - ouverture des portes à 11h30 - tarifs : 30€ (adulte), 12€ (enfants de moins de 12 ans) - inscriptions au club ou au **03 21 45 56 49** ou **03 21 72 03 82**.

BOURSE AUX VÊTEMENTS - organisée par les travailleuses familiales à la salle des Fêtes - dépôt des vêtements le mardi 5 octobre de 9h à 11h et de 14h à 16h, vente le mercredi 6 de 9h à 16h30, restitution le jeudi 7 de 13h30 à 14h30 - rens. au **03 21 45 22 99**.

MARCHÉ AUX PUCES - organisé par les Colombophiles le samedi 16 octobre de 8h à 20h place d'Artois - 6€50 les 5 mètres - inscription au club place d'Artois mercredi et vendredi de 18h à 19h30 - réservation en suivant les instructions sur le répondeur au **03 21 29 39 83**.

JAVELOT - concours tir sur cible en individuel organisé par l'amicale des Joyeux le vendredi 29 et le samedi 30 octobre de 14h à 20h et le dimanche 31 octobre de 10h à 20h à la salle Delory - 650€ de récompenses + coupes - buvette et restauration sur place.

BAL COUNTRY - organisé par les "American Hawks" le samedi 6 novembre de 19h à 1h à la salle des Fêtes - entrée 3€ - lots à gagner - restauration sur place - rens. au **06 84 22 07 18**.

BANQUET - organisé par les anciens combattants le 11 novembre à la salle des Fêtes - 20^{ème} anniversaire de la section - entrée libre de 12h à 14h - repas en cercle privé - tarifs : 30€ (adhérents, épouses, enfants non mariés, membres bienfaiteurs, 33€ (amis), 15€ (enfants de moins de 12 ans) - réservations au **03 21 72 03 82** ou **03 21 72 22 79** - date limite d'inscription, samedi 5 novembre.

VOS INFOS DIVERSES

LISTES ÉLECTORALES - des modifications peuvent être apportées sur les listes électorales : inscription suite à un changement de domicile, modification si erreur dans le nom,.... inscription pour les jeunes ayant eu 18 ans. Les personnes sont priées de se présenter au service état civil munies de leur carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Rens. au **03 21 72 66 88**.

IMPÔT - M. Montreuil, contrôleur des impôts, tiendra en mairie ses prochaines permanences le mardi 19 octobre de 14h à 16h ainsi que le lundi 8 novembre de 9h à 11h (taxe d'habitation).

bouclage du prochain Regard le vendredi 8 octobre